



**ACTE n° 2024D48 du 14 octobre 2024**  
**DELIBERATION portant sur la subvention Scène Nationale d'Albi 2024 2025**

Le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents (12) :** MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHÉ Jean Paul, CORTESE Jean Louis, LEQUEUX Jean-Louis, DUCROS Alexandre.

**Absents excusés (3) :** DURAND Joelle, FAUGERES Karine, FRAYSSINET Sylvie

**Pouvoirs (3) :** DURAND Joelle donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à Didier GOULESQUE, Sylvie FRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC-ANTES.

Secrétaire de séance : **Didier GOULESQUE**

**2024D48 : Scène Nationale d'Albi – subvention biennale 2024 /2025**

Fin 2023, la commune a signé une convention de partenariat avec la Scène Nationale d'Albi (SNA) au titre des années 2024 et 2025 afin de contribuer à la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel partenarial.

Il est question de contribuer financièrement à ce partenariat au moyen d'une subvention annuelle :

- ⇒ 2 000 € pour 2024 à verser avant le 31/12/2024
- ⇒ 2 000 € pour 2025 à verser en 2025.

Cette subvention permet d'accueillir deux spectacles par an à Monesties dans le cadre du dispositif « Au Fil du Tarn ».

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Le conseil municipal

- Décide de reconduire le dispositif culturel avec la SNA pour les saisons 2024 et 2025,
- Décide l'octroi de subventions à la SNA dans les conditions suivantes :
  - ⇒ 2 000 € pour 2024 à verser avant le 31/12/2024,
  - ⇒ 2 000 € pour 2025 à verser en 2025,
- Autorise le Maire à établir et signer tout document permettant la mise en œuvre cette décision.

Fait et délibéré en Mairie de Monesties, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
Denis MARTY